



**700ème anniversaire de la Confédération:
programme prévu pour l'étranger**

Berne, le 26 juin 1989

Vu la proposition du DFAE du 21 juin 1989 au Conseil fédéral

Vu les résultats de la procédure de co-rapport et après délibération, il est

700ème anniversaire de la Confédération
programme prévu pour l'étranger décidé:

Vu le rapport du 14 juin 1989 de la Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger:

1. Le programme prévu pour l'étranger à l'occasion du 700ème anniversaire de la Confédération est approuvé et un crédit de 10 millions de francs est accordé pour permettre sa réalisation (1990: 5 mio; 1991: 5 mio). Ce montant sera financé par le solde du bénéfice de frappe de l'écu spécial du 700ème anniversaire. Les dépenses qui interviendront en 1990 et 1991 feront l'objet d'avance prélevée sur le budget.
2. La Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger est chargée de l'organisation et de la coordination de ce programme.
3. La Commission est en outre priée d'examiner, en temps utile, si les principales créations réalisées dans le cadre de la Fête des quatre cultures - en coordination avec le Bureau du Délégué - peuvent être présentées à l'étranger en 1991 et 1992; le cas échéant, un crédit additionnel pourrait être demandé pour 1992.
4. La Commission est chargée de l'information au sujet des manifestations du 700ème à l'étranger; le Bureau du Délégué est responsable de l'information à l'étranger en ce qui concerne les manifestations prévues en Suisse.

| Protokollauszug an: | | | |
|--|----------|------|-------|
| <input type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage | | | |
| Nr. z.K. | Dep. | Anz. | Akten |
| Y | EDA | 10 | - |
| X | EDI | 5 | - |
| | EJPD | | |
| | EMD | | |
| X | EFD | 7 | - |
| X | EVD | 7 | - |
| | EVED | | |
| | BK | | |
| X | EFK | 2 | - |
| X | Fin.Del. | 2 | - |

Pour l'extrait conforme
Le secrétaire:



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Berne, le 26 juin 1989

Au Conseil fédéral

**700ème anniversaire de la Confédération:
programme prévu pour l'étranger**

1. Le programme présenté par le Conseil fédéral dans son message du 1er juin 1988 concernant les festivités du 700ème anniversaire de la Confédération ne prévoit pas de manifestations à l'étranger.

Répondant à des interventions parlementaires (question Pini, postulat Dietrich, amendement Mühlemann lors de la discussion du message précité), le gouvernement a toutefois donné l'assurance au Parlement qu'un tel volet "700ème à l'étranger" serait mis sur pied et financé par la voie budgétaire (ordre de grandeur indiqué: 10 millions de francs); la Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger devait être responsable de l'organisation et de la coordination de ce programme.

2. Après une large consultation des milieux suisses intéressés et des représentations suisses à l'étranger, la Commission propose un programme essentiellement axé sur l'information générale, sur les manifestations culturelles et économiques et sur la Cinquième Suisse (cf. en annexe son rapport du 14 juin 1989). L'offre minimale pour chaque pays comprendrait en principe les éléments suivants:

- une importante documentation sur la Suisse et le 700ème anniversaire, à l'intention des médias
- divers programmes radio et TV, films documentaires et de fiction offerts gratuitement aux chaînes nationales et locales
- une exposition sur le fédéralisme conçue par Pro Helvetia (il est prévu d'en tirer 150 exemplaires)
- un film "Visages suisses" tourné en 35 mm par plusieurs cinéastes suisses fort connus et présentant les habitants de notre pays
- un autre film, plus touristique, produit par Swissair
- des conférences et séminaires sur les institutions politiques suisses ou d'autres aspects culturels ou économiques
- un "cadeau du 700ème" sous la forme d'une cassette multimédias comprenant deux livres, une cassette vidéo du film "Visages suisses" et un disque compact, présentant la Suisse et destinée notamment à des bibliothèques, des universités, des journalistes et autres personnalités

- une fête du 1er août plus fastueuse que d'ordinaire, à l'intention de la Cinquième Suisse.

Le financement de ce programme (en particulier, documentation pour les médias, 100 exemplaires de l'exposition de Pro Helvetia, la part de la Confédération à la production de "Visages suisses", les conférences et séminaires, la cassette multimédias) devrait en grande partie être couvert par le budget "700ème anniversaire à l'étranger".

Dans un certain nombre de capitales auront lieu d'autres manifestations culturelles plus prestigieuses (ex.: tournées de l'Orchestre de la Suisse romande et du Tonhalle Orchester, des Mummenschanz). En principe, leur financement de base devrait être assuré de manière autonome, mais la mise en valeur de ces manifestations sur place (invitation de nombreuses personnalités et des médias, etc) et l'éventuelle extension des tournées vers d'autres capitales seraient à la charge du budget précité, de même que les autres manifestations culturelles dont la Commission prendrait l'initiative (y compris "exportation" de certaines "créations du 700ème en Suisse"). Quant à l'élargissement multidisciplinaire de la présence suisse dans les foires et expositions (ex.: pavillon d'hôte d'honneur à la foire de Hanovre), il serait aussi en bonne partie couvert par ce budget, de même que les invitations de journalistes en Suisse et diverses actions intéressant directement les Suisses de l'étranger.

Au niveau de l'organisation et de la coordination, le Secrétariat de la Commission de coordination ne pourra évidemment pas assumer seul toutes les tâches découlant dudit programme. Il pourra toutefois compter sur la collaboration des membres de la Commission, en particulier du DFAE, de Pro Helvetia, de l'OSEC, de l'ONST, de Swissair et de la SSR.

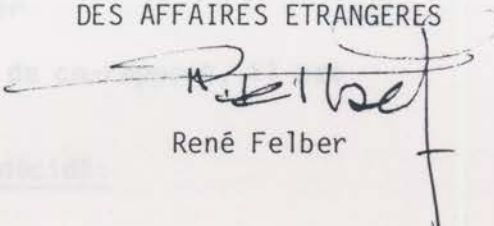
3. Le crédit requis par voie budgétaire figure déjà, à raison de 10 mio., dans les demandes formulées pour le budget 1990 et dans le plan financier 1991. Son montant (11 millions de francs) est fort proche de la première estimation annoncée par M. le Conseiller fédéral Delamuraz lors des débats précités; il impliquerait une augmentation de 0,5 mio. par an. Il n'englobe toutefois pas les sommes qui pourraient être nécessaires, en 1992, pour faire circuler à l'étranger les oeuvres créées dans le cadre de la Fête des quatre cultures.
4. Le programme et la demande de crédit ont été approuvés par les représentants de l'Office fédéral de la culture et de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures dans le cadre des travaux de la Commission. Ils ont également été soumis à l'Administration fédérale des finances qui a émis des réserves, notamment à l'égard de l'augmentation du crédit par rapport aux premières estimations (+ 1 mio.) et concernant les éventuelles dépenses pour 1992.

- 3 -

5. 1991 constituera une occasion unique pour marquer, de façon spéciale, la présence de la Suisse à l'étranger et pour améliorer l'information générale sur notre pays.

Nous vous proposons donc de prendre la décision ci-jointe.

DEPARTEMENT FEDERAL
DES AFFAIRES ETRANGERES


René Felber

Annexes: - Projet de décision du Conseil fédéral
- Rapport de la Commission de coordination, du 14.06.1989

Pour co-rapport à: - DFI
- DFEP
- DFF

Pour extrait conforme,
Le secrétaire

Koordinationskommission
 für die Präsenz der Schweiz im Ausland
 Commission de coordination
 pour la présence de la Suisse à l'étranger
 Commissione di coordinamento
 per la presenza della Svizzera all'estero

700ème anniversaire de la Confédération: programme prévu pour l'étranger

Vu la proposition de DFAE du 21 juin 1989,

Vu le rapport du 14 juin 1989 de la Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé:

1. Le programme prévu pour l'étranger à l'occasion du 700ème anniversaire de la Confédération est approuvé et un crédit de 11 millions de francs est accordé pour permettre sa réalisation (1990: 5,5 mio; 1991: 5,5 mio).
2. La Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger est chargée de l'organisation et de la coordination de ce programme.
3. La Commission est en outre priée d'examiner, en temps utile, si les principales créations réalisées dans le cadre de la Fête des quatre cultures peuvent être présentées à l'étranger en 1991 et 1992; le cas échéant, un crédit additionnel pourrait être demandé pour 1992.
4. La Commission est chargée de l'information au sujet des manifestations du 700ème à l'étranger.

Pour extrait conforme,
 Le secrétaire:

- médias

- grandes manifestations culturelles

- manifestations à caractère économique (foires et expositions, etc)

- autres manifestations (exposition "fédéralisme", films documentaires, conférences et séminaires)

- documentation

- Suisses de l'étranger

Il va de soi que les moyens financiers à disposition ne permettent pas de réaliser un vaste programme "à l'étranger"; la DFAE devra tout d'abord s'appuyer sur les projets de ses membres et d'autres organismes, les coordonner, les mettre en valeur, leur conférer un effet multiplicateur quant à ses propres initiatives, elles viseront essentiellement à combler les lacunes.

Le présent rapport de synthèse a été approuvé aussi bien par le groupe de travail "700ème anniversaire à l'étranger" que par le bureau exécutif de notre Commission.



Koordinationskommission
für die Präsenz der Schweiz im Ausland

Commission de coordination
pour la présence de la Suisse à l'étranger

Commissione di coordinamento
per la presenza della Svizzera all'estero

s.B.30.1(9)64(0)-BOR/SRI/CIT

Berne, le 14 juin 1989

700ème anniversaire de la Confédération: programme prévu pour l'étranger

0. Généralités

Le programme présenté par le Conseil fédéral, dans son message du 1er juin 1988 concernant les festivités du 700ème anniversaire de la Confédération, ne prévoit pas de manifestations à l'étranger. Répondant, le 26 septembre 1988, à une question posée à ce sujet par le Conseiller national Massimo Pini, le gouvernement a toutefois souligné que cet anniversaire constituait une occasion unique pour marquer de façon spéciale la présence de la Suisse à l'étranger et il a souhaité que notre Commission coordonne les projets de ses membres pour 1991 et organise et finance d'autres projets spécifiques; des crédits ad hoc ont été envisagés pour 1990 et 1991 et un ordre de grandeur de 10 millions de francs a été mentionné par M. Delamuraz lors des débats parlementaires relatifs au 700ème anniversaire. Cette option a été confirmée ultérieurement dans la réponse à un postulat Dietrich.

Pour donner suite au mandat précité, la Commission de coordination a très rapidement créé un groupe de travail "700ème anniversaire à l'étranger" réunissant les divers membres de la COCO particulièrement intéressés à un tel programme, ainsi que des représentants de M. Solari, Délégué pour les 700 ans de la Confédération. Une liste des projets en cours d'élaboration a été établie et une enquête a été effectuée auprès de toutes les représentations suisses à l'étranger, de manière à connaître leurs désirs pour 1991. Ces propositions ont été examinées dans le cadre de six sous-groupes de travail; elles relèvent des domaines suivants:

- médias
- grandes manifestations culturelles
- manifestations à caractère économique (foires et expositions, etc)
- autres manifestations (exposition "fédéralisme", films documentaires, conférences et séminaires)
- documentation
- Suisses de l'étranger.

Il va de soi que les moyens financiers à disposition ne permettront pas de réaliser un vaste programme "ex nihilo"; la COCO devra avant tout s'appuyer sur les projets de ses membres et d'autres organismes, les coordonner, les mettre en valeur, leur conférer un effet multiplicateur; quant à ses propres initiatives, elles viseront essentiellement à combler les lacunes.

Le présent rapport de synthèse a été approuvé aussi bien par le groupe de travail "700ème anniversaire à l'étranger" que par le bureau exécutif de notre Commission.

1. Médias

En 1991, un accent particulier devra être mis sur l'information concernant notre pays et donc sur la collaboration avec les mass médias étrangers.

Dans ce contexte, il conviendra de disposer d'une documentation de qualité. Le GT propose de concevoir un dossier de presse comprenant les informations de base sur notre pays et sur le 700ème anniversaire de la Confédération, ainsi que quelques textes et photos directement utilisables.

Dans une deuxième phase, sur demande, les journalistes pourront recevoir une documentation plus élaborée, tenant compte de certains intérêts plus spécifiques. La cassette multimédias sera également à disposition des diverses représentations suisses à l'étranger.

Il est probable que de nombreux organes de presse souhaiteront publier des numéros spéciaux sur la Suisse. En raison des complications qu'entraînent normalement ces projets-là, notamment au niveau de leur financement (recherche d'annonces d'entreprises suisses, etc), nos représentations ne devront pas en favoriser l'éclosion tous azimuts; un soutien (invitation d'un journaliste, mise à disposition de textes et photos, achat de tirés-à-part, etc) sera néanmoins apporté aux projets les plus sérieux.

En ce qui concerne les médias électroniques, la SSR envisage la diffusion de nombreux programmes suisses, en particulier dans le cadre des échanges européens et avec les pays d'Afrique francophone, par la télévision par satellites et par les divers canaux de distribution de Radio Suisse Internationale. En dehors de ces circuits usuels, il conviendra d'élaborer une offre (films documentaires COCO, mais éventuellement aussi oeuvres de fiction, concerts, etc) susceptible d'intéresser d'autres pays, notamment dans le Tiers-Monde.

Une collaboration très étroite entre les membres de la COCO (DFAE, ONST, OSEC, PH, SR, etc) et le Bureau du Délégué est prévue au niveau des contacts avec les médias étrangers (conférences de presse, etc) et des invitations de journalistes. Dans sa thématique annuelle, l'ONST mettra, en 1991, un accent particulier sur le 700ème anniversaire de la Confédération. Il accepte dès lors, en plus de son "courant normal" (400 personnes par an), de coordonner toutes les invitations de journalistes étrangers en Suisse prévues pour 1991, en organisant aussi les séjours et visites dans notre pays. Les divers partenaires seront appelés à se consulter déjà lors du choix des journalistes à l'étranger (en principe, 200 de la presse écrite et 100 de la radio et de la télévision - 20 équipes TV - en étroite collaboration avec la SSR). Le programme offert, pendant 5-7 jours, aux représentants des médias présentera la Suisse dans toute sa diversité; il ne sera donc pas centré sur le 700ème.

L'ONST devra évidemment recourir à du personnel supplémentaire et ce à la charge du budget du "700ème anniversaire à l'étranger".

2. Grandes manifestations culturelles

Les principes suivants sont admis:

- En 1991, il serait souhaitable que la présence culturelle suisse soit fort étendue et que des manifestations importantes aient lieu dans de nombreuses capitales.
- Dans toute la mesure du possible, il conviendra de s'appuyer sur des projets existants; là où le programme laissera apparaître des lacunes, celles-ci devront être comblées par des manifestations prestigieuses, mais moins coûteuses que des tournées de grands ensembles (ex.: Dimitri, semaines du cinéma suisse, concerts de solistes suisses, etc).
- Notre programme "700ème à l'étranger" devra être enrichi par les principales créations du 700ème en Suisse (en particulier grand spectacle national de danse, musique et folklore, exposition de photographies, films sur l'Utopie, etc); il n'est pas exclu, pour des raisons de disponibilité, que ces manifestations ne puissent être organisées à l'étranger qu'en... 1992. Il conviendra d'en tenir compte sur le plan de la planification budgétaire.
- Il est certes encore possible de lancer l'idée de grandes expositions (ex.: Habsbourgs, Architectes suisses), mais il apparaît difficile de les réaliser d'ici 1991.
- Dans chaque grande capitale, la principale manifestation suisse organisée en 1991 devrait être particulièrement mise en évidence (retransmission radio-TV; discours officiels; invitation de nombreuses personnalités étrangères; réception; coordination avec les éventuels voyages de conseillers fédéraux à l'étranger, etc).
- Pro Helvetia a accepté de se charger de l'enregistrement informatique des manifestations coordonnées par la COCO en 1991 à l'étranger, qu'elles soient culturelles, économiques, touristiques, politiques ou scientifiques; pour mettre en évidence d'éventuelles synergies, ledit enregistrement englobera aussi les principales manifestations annoncées à l'étranger pour 1990 et 1992.

Dans l'état actuel des discussions et des projets, il est impossible d'établir une liste exhaustive des grandes manifestations culturelles; mentionnons toutefois quelques "têtes d'affiche" qui nous ont déjà été annoncées par Pro Helvetia ou d'autres partenaires:

Europe:

"Szene Schweiz" à Düsseldorf et à Brême ou Berlin (à l'étude)
 Exposition Vallotton (gravures) en Scandinavie
 Vaste programme culturel à Paris
 Exposition Segantini à Paris ou en RFA
 Semaines culturelles suisses à Lyon (à l'étude) et à Marseille
 Tournée de l'OSR à Bruxelles et en Grande-Bretagne
 Représentations du Ballet Béjart Lausanne à Paris, Vienne et Bruxelles
 Opera-Factory en Suède et Europe orientale (à l'étude)
 Semaines du cinéma suisse en Europe orientale (à l'étude)

Spectacle du Basler Ballett à Anvers (à l'étude)

Amérique du Nord:

Exposition Vallotton

Exposition Buchser

Tournée du Basler Ballet (à l'étude)

Exposition "L'Arbalète - 1991"

Amérique latine:

Exposition Jacques Dalcroze (à l'étude)

Afrique:

Exposition "Photographies suisses" (à l'étude)

Asie:

Important cycle de manifestations suisses en Inde (exposition Erni, spectacles des Mummenschanz, semaines du cinéma suisse, etc)

Tournée de l'OSR au Japon

Tournée des Mummenschanz en Asie (à l'étude)

Exposition "Heimatwerk" COCO dans divers pays arabes (à l'étude)

Exposition d'artisanat ONST au Japon

Tournée de la "Landwehr" de Fribourg (à l'étude)

Océanie:

Exposition d'artisanat ONST

Exposition de peintres d'origine suisse (à l'étude)

Comme déjà dit, il incombera à la Commission de mettre en valeur ces manifestations et de combler les lacunes régionales; elle encouragera aussi les milieux privés à soutenir financièrement diverses activités culturelles.

3. Manifestations à caractère économique (foires et expositions, etc)

La proximité du 700ème anniversaire de la Confédération a déjà incité plusieurs organisateurs étrangers à inviter notre pays en qualité d'hôte d'honneur de foires et expositions pour 1991. La Commission est favorable à des présences de ce type à Hanovre, Marseille, Toronto et New Delhi. Elle retient également l'idée d'élargir le stand suisse dans une quinzaine d'autres foires internationales auxquelles participera l'OSEC.

Les pavillons et stands suisses devront être établis selon un concept unitaire basé sur un stand d'information, des moyens audio-visuels modernes et quelques objets originaux et attrayants.

Les milieux économiques seront invités à se montrer particulièrement actifs à l'étranger en 1991, aussi bien au niveau des foires que d'autres manifestations; c'est ainsi que la Commission a d'ores et déjà suggéré aux organisateurs de "Montres et bijoux" de présenter une telle exposition aux Etats-Unis l'année du 700ème.

4. Autres manifestations

Les manifestations les plus prestigieuses auront lieu dans les grandes capitales; la Commission a toutefois défini une offre minimale valable pour chaque pays. Celle-ci devrait comporter les éléments suivants:

- documentation et films pour les mass médias
- exposition de Pro Helvetia sur le fédéralisme
- films "Visages suisses" (réalisateur: Reichenbach, Goretta, Godard, Gessner, Murer, etc.; version cinéma en 35mm et versions vidéo ou 16mm) et "Red and White - colours of Switzerland" (réalisateur: Böhler, pour Swissair)
- conférences et séminaires, notamment en marge de l'exposition PH
- cadeaux et réceptions du 700ème.

En ce qui concerne l'exposition de Pro Helvetia, elle présentera 70 personnes symbolisant les divers aspects du fédéralisme suisse et comprendra de nombreux portraits artistiques, en partie en couleurs. Elle est avant tout destinée aux universités, aux foyers des théâtres, mairies, etc. Malgré sa légèreté (70 panneaux en carton), chaque exemplaire sera réutilisable au moins 5 à 8 fois.

L'intérêt pour cette exposition est très marqué, puisque Pro Helvetia a enregistré près de 200 commandes; ladite fondation est d'accord de financer 50 exemplaires, tandis que la Commission se propose d'en acquérir 100 exemplaires supplémentaires et d'en assurer la circulation. La coordination de ces tournées sera prise en charge par PH et la Section des affaires culturelles DFAE.

La version courte du film "Visages suisses" apparaît comme un complément idéal de l'exposition, en 16mm ou en vidéo. Quant au long métrage, il pourra être présenté dans des salles de cinéma comme "événement du 700ème", à défaut de manifestations plus prestigieuses.

Des conférences sur notre histoire, nos institutions et notre culture seront données là où existera un certain intérêt pour notre pays, par exemple dans les universités qui accueilleront l'exposition sur le fédéralisme. Nos chefs de missions et de postes seront bien entendu sur la brèche, de même que certains spécialistes locaux connaissant bien notre pays. Si nécessaire, notamment pour d'importants séminaires, des orateurs seront envoyés de Suisse et quelques tournées de conférenciers de haut niveau seront organisées par nos soins.

Des réceptions du 700ème à l'intention des médias et des notables locaux auront lieu dans chaque pays en marge du principal événement; elles seront coordonnées sur place par les différents partenaires suisses concernés (ambassade, agences ONST et Swissair, etc.); de cas en cas, un soutien COCO pourrait être nécessaire.

Le film Swissair sera notamment à disposition pour les manifestations du 1er août 1991.

5. Documentation

Il s'agit là d'un des secteurs d'activité traditionnels de la Commission. Le principal projet porte sur une cassette multimédias qui comprend 4 éléments:

- un livre sur la Suisse (max. 200 pages, un tiers d'illustrations, textes de nombreux auteurs suisses et étrangers)
- un glossaire (max. 200 pages, un quart d'illustrations, 1000 brèves présentations de mots-clefs helvétiques)
- une cassette vidéo (film "Visages suisses" de Reichenbach, Goretta, Godard, Gessner, Murer, etc; 90 minutes)
- un autre support électronique (information sonore et visuelle du type disque laser ou CD interactif).

Cette documentation sera produite en 5 langues (fr., all., it., angl., esp.) et à 30'000 exemplaires; elle s'adressera avant tout à des "multiplicateurs" intéressés à notre pays (enseignants, journalistes, politiciens, industriels, artistes, etc) et à des bibliothèques. Elle sera conçue dans une triple perspective:

- cadeau du 700ème anniversaire de la Confédération
- documentation pour V.I.P.S. aux expositions universelles de Séville (1992) et Gênes (1992)
- documentation de base, distribuée aussi séparément (ex.: simplement le glossaire ou la cassette vidéo), à disposition de nos représentations diplomatiques et consulaires après 1991.

Eu égard aux délais très courts, la Commission a déjà donné son "feu vert", sur son propre budget, pour les travaux préparatoires qui doivent être accomplis en 1989. Ils ont été confiés à l'éditeur zurichois Walter Keller (Der Alltag/Parkett) et au publiciste bernois Hans Erpf.

L'enquête effectuée à l'étranger a montré un très vif intérêt pour un "calendrier du 700ème". Swissair consacrera son calendrier 1991 uniquement à la Suisse. La Commission envisage dès lors de se rallier au projet de Swissair et de satisfaire les besoins enregistrés à l'étranger (env. 25'000 ex.) par une augmentation du tirage de ce calendrier.

6. Suisses de l'étranger

L'enquête faite à l'étranger a mis en évidence une multitude d'intentions, mais fort peu de projets concrets.

En ce qui concerne les expositions liées à la thématique des Suisses de l'étranger, seuls les projets qui sont déjà en cours d'élaboration entrent vraiment en ligne de compte, eu égard aux délais; dans ce contexte, il convient de mentionner les 3 expositions suivantes qui, le cas échéant, pourraient aussi être présentées à Brunnen:

- "Suisses en Italie autour de 1900", préparée sous l'égide de l'Institut suisse de Rome; il serait souhaitable que cette exposition puisse circuler en Italie; éventuelle base d'une future exposition double

"Emigration italienne en Suisse et suisse en Italie".

- "Swiss Folk Arts-Celebrating American Roots", sur les traditions des émigrants suisses aux Etats-Unis; présentation à New York.
- "Villes d'origine suisse", préparée par les professeurs Schmoker et Schelbert, aussi en liaison avec le 800ème anniversaire de la ville de Berne.

Relevons encore que le Paraguay étudie actuellement la mise en valeur de Puerto Bertoni, où avait résidé le célèbre naturaliste tessinois.

Les autres projets d'expositions (Pérou, Italie, etc), ainsi que les éventuelles publications de livres, etc. sont plus modestes et ne devraient pas entraîner de dépenses très importantes. Une réserve financière doit néanmoins être prévue pour les soutenir ultérieurement de cas en cas.

Quant aux fêtes du 1er août 1991, elles devront revêtir un plus grand faste que d'ordinaire. Swissair prévoit d'importantes manifestations avec musique, film, petite restauration dans tous les pays où elle dispose d'agences. Il conviendra de coordonner sur place ces activités avec nos représentations et les sociétés suisses.

De son côté, RSI consacrera de nombreuses émissions aux Suisses de l'étranger en général et aux activités qu'ils déploieront à l'occasion du 700ème anniversaire. Notons que les projets figurant sous les autres rubriques ne sont pas destinés spécifiquement aux Suisses de l'étranger, mais qu'ils les intéressent également.

7. Budget

Au cours de travaux préparatoires, les besoins financiers pour le volet "700ème à l'étranger" ont été estimés à près de 13 millions de francs.

Sur cette base, la Commission demande au Conseil fédéral et à l'Assemblée fédérale un crédit de 11 mio. de francs, réparti comme suit:

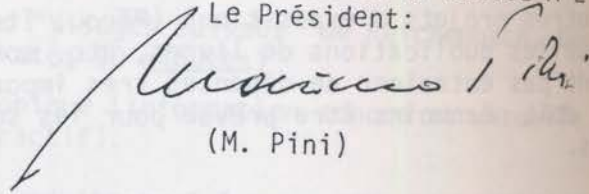
| | <u>1990</u> | <u>1991</u> |
|---------------------------------------|-----------------|-----------------|
| 1. Médias | 0,6 | 0,5 |
| 2. Grandes manifestations culturelles | - | 2,6 |
| 3. Manifestations économiques | 1,5 | 0,7 |
| 4. Autres manifestations | 1,2 | 1,1 |
| 5. Documentation | 2,0 | 0,3 |
| 6. Suisses de l'étranger | 0,2 | 0,3 |
| | <u>5,5 mio.</u> | <u>5,5 mio.</u> |

Les crédits ordinaires de la COCO pour les années 1990 et 1991 (respectivement 2,0 et 2,05 mio.) permettront de compléter les sommes manquantes et remplaceront en outre la réserve non budgétisée.

Une partie des créations du 700ème en Suisse ne pourra pas être "exportée" à l'étranger avant 1992; des crédits seront donc nécessaires cette

année-là, mais leur ampleur ne peut pas être déterminée aujourd'hui, car le programme de ces manifestations n'a pas encore été définitivement arrêté par le Conseil fédéral. La Commission se réserve donc de compléter ultérieurement sa demande de crédit pour 1992.

COMMISSION DE COORDINATION POUR LA
PRESENCE DE LA SUISSE A L'ETRANGER
Le Président:



(M. Pini)



EIDGENÖSSISCHES FINANZDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELLE FINANZE

3003 Berne, le 18 juillet 1989

Au Conseil fédéral

700e anniversaire de la Confédération:
 programme prévu pour l'étranger

Co - rapport

à la proposition du DFAE du 26 juin 1989

Nous ne pouvons pas donner notre accord à la proposition du DFAE pour les deux raisons suivantes:

1 Montant de la dépense

Nous estimons que la dépense totale devrait s'en tenir au cadre de 10 millions de francs articulé par le Chef du DFEP lors de la discussion du message concernant les festivités du 700e anniversaire de la Confédération. A la lumière des contraintes financières existantes, nous sommes d'avis que le dépassement de plusieurs millions de francs préconisé par la présente proposition - 1 million supplémentaire pour les années 90 et 91 et vraisemblablement plusieurs millions en 92 pour la circulation à l'étranger des oeuvres créées dans le cadre de la Fête des quatre cultures - est inacceptable.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL
 DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE

Belamini
 J.-P. BELAMINI

2 Mode de financement

A notre avis, il conviendrait de recourir pour le financement du volet étranger au solde du bénéfice de frappe de l'écu spécial qui sera frappé pour cette occasion. Nous ne voyons pas pourquoi, en effet, alors que le volet suisse de cette célébration sera entièrement financé par le biais de ce bénéfice de frappe, le volet étranger devrait l'être par celui des ressources générales de la Confédération.

Compte tenu de ces considérations, nous vous proposons de décider:

1. De plafonner à 10 millions le montant consacré au financement du volet étranger de la célébration du 700e anniversaire de la Confédération.
2. D'imputer cette dépense au solde du bénéfice de frappe de l'écu spécial du 700e anniversaire.

DEPARTEMENT FEDERAL DES FINANCES



Stich



EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA
 DEPARTAMENT FEDERAL DA L'ECONOMIA PUBLICA

371.1

Berne, le 11 août 1989

Für die BR.-Sitzung
 vom 16. AUG. 1989

Au Conseil fédéral

700e anniversaire de la Confédération: programme prévu pour l'étranger

Co-rapport

à la proposition du DFAE du 26 juin 1989.

Nous sommes en principe d'accord avec la proposition.

Elle appelle cependant une remarque et deux propositions:

1. Remarque

La COCO n'a pas encore décidé si elle utilisera le logo officiel du 700e anniversaire à l'étranger. Pour garantir une unité de présence, il serait judicieux de choisir le logo existant avec l'adaptation du texte dans la langue désirée. La création et l'utilisation d'un logo différent irait à l'encontre de toute logique.

2. Propositions

- Nous proposons une adjonction au chiffre 3 du dispositif:
 "La Commission est en outre priée d'examiner, en temps utile, si les principales créations réalisées dans le cadre de la Fête des quatre cultures - **coordonnées avec le Bureau du Délégué** - peuvent être présentées à l'étranger en 1991 et 1992; le cas échéant, un crédit additionnel pourrait être demandé pour 1992."
- Nous proposons une adjonction au chiffre 4 du dispositif:
 "La Commission est chargée de l'information au sujet des manifestations du 700e à l'étranger; **le Bureau du Délégué est responsable de l'information à l'étranger en ce qui concerne les manifestations prévues en Suisse.**"

DEPARTEMENT FEDERAL
 DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

J.-P. Delamuraz



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

3003 Berne, le 14 août 1989

Für die BR.-Sitzung
vom 16. AUG 1989

AU CONSEIL FEDERAL

700e anniversaire de la Confédération :
programme prévu pour l'étranger

PRISE DE POSITION

sur les co-rapports du DFF du 18-07-89, ainsi que du DFEP du 11-08-89

I

Co-rapport du DFF

Nous pouvons nous rallier partiellement aux modifications proposées dans le co-rapport précité, qui appelle de notre part les précisions suivantes :

1. En ce qui concerne le montant du crédit sollicité pour les années 1990/1991, nous acceptons son plafonnement à Fr.10 millions. Cette limitation entraînera une réduction (redimensionnement) du programme de la Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger (COCO), tel qu'il est exposé dans l'annexe du 14-06 à notre proposition du 26-06-89.

La question du financement des montants nécessaires à la diffusion ou à la circulation à l'étranger, en 1992, des créations les plus significatives du programme national de la "Fête des 4 cultures" ne saurait toutefois être comprise dans le plafond indiqué ci-dessus. La sélection et l'estimation des coûts de diffusion des créations culturelles destinées à rehausser l'image de la Suisse à l'étranger ne pourront en effet se faire avec une certaine précision qu'une fois que le programme et les prestations de la "Fête des 4 cultures" seront définitivement connus, ce qui ne sera guère le cas avant la fin 1990 ou, plus vraisemblablement, au début de 1991. Ces dépenses additionnelles pour 1992 ne devraient pas inciter à penser qu'il serait préférable de renoncer d'emblée à toute présentation ultérieure à l'étranger des créations culturelles et artistiques réalisées en Suisse au cours de l'année commémorative. Au vu du rôle de la Suisse dans le monde et de notre interdépendance croissante avec l'étranger, un tel renoncement paraît difficilement concevable, car il ne permettrait pas de tirer profit des effets de synergie créés en 1991.

2. En ce qui concerne le mode de financement proposé par le DFF, il y a lieu de remarquer qu'il poserait un problème pour la réalisation des objectifs de la COCO relevant des exercices 1990 et 1991. Les moyens financiers requis devraient en effet être disponibles, à parts égales (2 x 5 millions), au début de l'année 1990, respectivement 1991. Or, le bénéfice attendu de la vente des monnaies spéciales en 1991 ne deviendra vraisemblablement disponible qu'à partir de 1992. A cela s'ajoute le fait que le produit de cette vente fait déjà l'objet de très nombreuses requêtes, ainsi que cela ressort de la décision du 3 mai 1989 du Conseil fédéral suite à la proposition du DFEP du 25.04.1989 ("Prägegewinn der Sondermünzen 1991 und deren Verwendung").
3. Si pour le financement des activités de la COCO pour les années 1990/1991, le Conseil fédéral devait renoncer à la voie budgétaire et décider d'imputer les crédits requis sur le solde du bénéfice de frappe des monnaies spéciales, il y aurait lieu de prévoir l'octroi et l'avance de tranches de crédits correspondant aux montants des budgets concernés pour 1990 et 1991.
4. Pour 1992, le crédit additionnel nécessaire à la circulation à l'étranger des oeuvres créées dans le cadre de la "Fête des 4 cultures" pourrait être financé à partir du solde du bénéfice de la vente des monnaies spéciales de 1991, pour autant que les montants requis soient disponibles en temps utile. A défaut, il conviendrait de requérir un crédit complémentaire pour 1992, ainsi que le prévoit notre proposition du 26.06.1989.

II

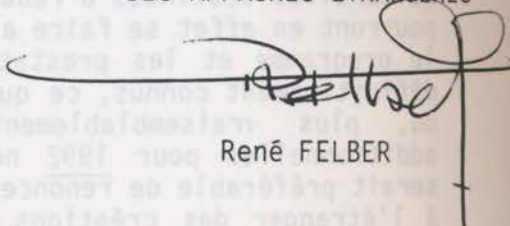
Co-rapport du DFEP

Nous pouvons donner notre accord à la remarque, ainsi qu'aux 2 propositions figurant dans le co-rapport précité.

S'agissant de la première proposition (amendement au chiffre 3 du dispositif), il a été convenu d'entente avec le DFEP, que l'adjonction proposée serait formulée de la manière suivante:

- en coordination avec le Bureau du Délégué -

DEPARTEMENT FEDERAL
DES AFFAIRES ETRANGERES


René FELBER



EIDGENÖSSISCHES FINANZDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELLE FINANZE

3003 Bern, den 15. August 1989

An den Bundesrat

700e anniversaire de la Confédération: programme prévu pour l'étranger

Vernehmlassung

zur Stellungnahme des EDA vom 14. August 1989

Wir halten an unseren Anträgen gemäss Mitbericht vom 18. Juli 1989 fest.

1. Die Aktivitäten im Rahmen des Auslandteils der Jubiläumsfeier sind so zu redimensionieren, dass sie innerhalb des vom Chef EVD in Aussicht gestellten Ausgabenplafonds von 10 Millionen Franken finanziert werden können. Die Präsentation der geplanten Wanderausstellung im Ausland muss in diesem Plafond Platz finden. Zu einer Ueberschreitung der vorgegebenen Ausgabenlimite könnten wir nicht Hand bieten.
2. Wir müssen darauf bestehen, dass der Auslandteil der 700-Jahrfeier aus dem verbleibenden Prägegewinn der Sondermünzen 1991 finanziert wird. Soweit die Ausgaben



bereits in den Jahren 1990/91 anfallen, müssen sie selbstverständlich aus allgemeinen Budgetmitteln vorfinanziert werden.

Eidg. Finanzdepartement

Stich

[Faint, mirrored text from the reverse side of the page, including phrases like 'Veranschlagung', 'Antrag', and 'Bund', is visible through the paper.]

| |
|--|
| Protokoll |
| <input checked="" type="checkbox"/> ohne |
| z.V. z |
| X |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| X |
| |
| |